

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1245

22 mai 2008

SOMMAIRE

52Drive S.à r.l.	59755	JPMorgan GEOPF Luxembourg (France) Holding S.à r.l.	59715
52Drive S.à r.l.	59749	Layetana Development Partners 1 - LUX, S.C.A., SICAR	59716
Agroeurotrade S.A.	59740	Magilla Holding S.A.	59747
Alevest	59751	Maps-Europe S.A.	59739
Alior S.A.	59732	Meneghetti Groupe S.A.	59746
Alliancebernstein Alternative Investments	59718	Miura Re S.A.	59755
Amhurst Corporation	59755	Multi Media Distribution	59740
Armor S.A.	59743	NEP Nitra BH S.à r.l.	59755
Bacco S.A.	59756	NIS Holdings S.à r.l.	59735
Banca delle Marche Gestione Internazionale Lux S.A.	59751	PO NRJ S.à r.l.	59715
BigBoard Group S.A.	59732	Reisdorff Invest S.A.	59751
Black Ant Luxembourg	59740	Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	59749
Cantara Holding S.A.	59735	Salford Shipping Investments S.A.	59719
Cantara Holding S.A.	59738	Sartable S.A.	59758
Clearline S.A.	59743	SCI DL 2	59744
Cloridam Investment S.A.	59748	Sigla Luxembourg S.A.	59728
Crab International S.A.	59759	Société Maritime de Location S.A.	59727
CTNet S.à r.l.	59749	Sport Craft SA	59718
Denda Group S.A.	59739	Tarpet Holding S.A.	59714
Derby-Lux s. à r.l.	59743	Technical Reinsurance Company	59744
Eden 3 S.à r.l.	59720	TIAA Lux 6	59752
Exequo SAH	59743	Top Toiture S.à r.l.	59760
FGI Participations S.A.	59745	Trading World Sàrl	59739
Fortune Immobilière Luxembourg F.I.L.	59738	Uden S.A.	59741
G-COM3 S.à r.l.	59757	Valauchan Sopaneer International S.C.A.	59746
General Business Support G.m.b.H.	59719	Villa Lago Holding S.A.	59750
Gestion Hôtelière Internationale S.A.	59741	Waterton Lakes Project S.A.	59742
HUB Industries S.A.	59745	Wide S.à r.l.	59755
Inter-Re S.A.	59742	Wide S.à r.l.	59749
Isurus Lux S.A.	59745	Wikio Luxembourg	59750

Tarpet Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 80.373.

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «TARPET HOLDING S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social momentanément au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée, suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 08 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 718 du 04 septembre 2001, page 34423. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80.373. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la seule résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, C. DE WAELE, J. PADIOU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 mars 2008. Relation: EAC/2008/4093. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 AVRIL 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008058804/239/54.

(080065312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

PO NRJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 8.970.750,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 126.814.

—
EXTRAIT

Un des associés de la Société, «Société internationale d'Investissements Immobiliers Sàrl», a modifié sa dénomination sociale en «Société Internationale d'Investissements Mobiliers Sàrl» en abrégé SIIM, et le Conseil de Gérance a transféré son siège social du 11, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 25B, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008057650/4170/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08840. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

JPMorgan GEOPF Luxembourg (France) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 131.959.

—
Extrait des Résolutions prises par l'associé unique de la Société le 28 novembre 2007 à Luxembourg

L'associé unique de la Société a décidé:

1. de nommer Monsieur Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, gérant de la Société avec effet au 28 novembre 2007 et pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance se constitue à présent comme suit:

- Monsieur Jean-Christophe Ehlinger;
- Monsieur Karl McCathern;
- Monsieur Jonathan P Griffin;
- Monsieur Richard Crombie;
- Monsieur Steven Greenspan; et
- Monsieur Mark Doherty.

2. de nommer délégués à la gestion journalière de la Société avec effet au 28 novembre 2007 et pour une durée illimitée, Messieurs:

- Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,
- Jean-Christophe Ehlinger, né le 18 mai 1970 à Thionville en France et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,
- Jonathan P Griffin, né le 7 mai 1962 à Eastleigh au Royaume-Uni et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

Pour Extrait et Publication

GEOP Fund Luxembourg (France) Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008058228/5499/34.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05919. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Layetana Development Partners 1 - LUX, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.300.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem.

There appeared:

Mrs. Ingrid DUBOURDIEU, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of "Layetana Development Partners 1 - LUX, GP, S.à r.l.", the general partner of Layetana Development Partners 1 - LUX, S.C.A., SICAR, Société en commandite par actions (S.C.A.), qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (the "Company"),

by virtue of a decision taken by the board of managers of the general partner of the said Company in its meeting held by circular resolutions on December 29, 2006,

which decision, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements:

1) The société en commandite par actions "LAYETANA DEVELOPMENT PARTNERS 1 - LUX, S.C.A, SICAR", with its registered office in Luxembourg, was incorporated by a notarial deed on December 14, 2006, to be published in the Mémorial C;

and has now a subscribed capital of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of one (1) general partner share and three hundred and nine (309) class I ordinary shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, and each partly paid-up at 20% of their par value.

2) Article 7 (f) of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") foresees an authorized capital as follows:
" **Art. 7. Share capital.**

...

(f) The authorised capital, including the subscribed share capital, is fixed at sixty million euros (EUR 60,000,000.-) consisting of an aggregate number of one (1) General Partner Share and five hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (599,999) Ordinary Shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorised capital.

...".

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 7 (f) of the Articles, the board of managers of the general partner, in its meeting held by circular resolutions on December 29, 2006, resolved to increase the issued corporate capital of the Company by an amount of FIVE MILLION THREE HUNDRED AND SIXTY-NINE THOUSAND EUROS (EUR 5,369,000.-) in order to raise it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-) to FIVE MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 5,400,000.-) by issuing FIFTY-THREE THOUSAND SIX HUNDRED AND NINETY (53,690) class II ordinary shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100.-) each.

Thereupon, Mrs. Ingrid DUBOURDIEU prenamed, declares that the board of managers of the general partner has accepted the subscription of a total of FIFTY-THREE THOUSAND SIX HUNDRED AND NINETY (53,690) class II ordinary shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100.-) each, for a total amount of FIVE MILLION THREE HUNDRED AND SIXTY-NINE THOUSAND EUROS (EUR 5,369,000.-), and declares that such additional class II ordinary shares have been partly paid-up to 25% of their par value, in cash.

Thereupon, Mrs. Ingrid DUBOURDIEU prenamed, declares that the class II ordinary shares have been partly paid-up by several subscribers, corresponding to an aggregate amount of ONE MILLION THREE HUNDRED AND FORTY-TWO THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EUROS (EUR 1,342,250.-) corresponding to the payment of 25% on the class II ordinary shares newly issued, by payment in cash,

so that an amount of ONE MILLION THREE HUNDRED AND FORTY-TWO THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EUROS (EUR 1,342,250.-) is now available in cash to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital of the Company, Article 7 d) of the Articles will from now have the following wording:

" Art. 7. Share Capital.

...

(d) The Company has a subscribed share capital of five million four hundred thousand euros (EUR 5,400,000.-) divided into one (1) General Partner Share, three hundred and nine (309) Class I Ordinary Shares and fifty-three thousand six hundred and ninety (53,690) Class II Ordinary Shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately five thousand euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem.

A comparu:

Madame Ingrid DUBOURDIEU, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de Layetana Development Partners 1 - LUX, GP, S.à r.l., l'associé commandité de "LAYETANA DEVELOPMENT PARTNERS 1 - LUX, S.C.A, SICAR", Société en commandite par actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) avec siège social au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (la «Société»),

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de l'associé commandité de ladite Société par résolution circulaire en date du 29 décembre 2006,

laquelle décision restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société en commandite par actions "LAYETANA DEVELOPMENT PARTNERS 1 - LUX, S.C.A, SICAR" a été constituée suivant acte notarié en date du 14 décembre 2006, devant être publié au Mémorial C;

et qu'elle a actuellement un capital social de trente et un mille euros (€ 31.000.-) divisé en une (1) action d'associé commandité et trois cent neuf (309) actions ordinaires de classe I ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune, partiellement libérées à hauteur de 20% de leur valeur nominale.

2. L'article 7 (f) des statuts de la Société (les «Statuts») prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

" Art. 7. Capital Social.

...

(f) Le capital autorisé, incluant le capital souscrit, est fixé à soixante millions d'euros (€ 60.000.000.-), constitué d'un nombre total de une (1) Action d'Associé Commandité et de cinq cent quatre-vingt dix mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (599.999) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour des Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminés par l'Associé commandité, dans les limites du capital autorisé.

...".

3. En vertu de la prédite autorisation, le conseil de gérance de l'associé commandité a décidé, par résolution circulaire du 29 décembre 2006, de réaliser une tranche du capital autorisé de la Société à concurrence de CINQ MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 5,369,000.-) pour porter le capital social de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) à CINQ MILLIONS QUATRE CENT MILLE EUROS (€ 5,400,000.-) par l'émission de CINQUANTE TROIS MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT DIX (53.690) actions ordinaires de classe II d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Alors, Madame Ingrid DUBOURDIEU, prénommée, déclare que le conseil de gérance de l'associé commandité a accepté la souscription d'un montant total de CINQUANTE TROIS MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT DIX (53.690) actions ordinaires de classe II d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, pour un montant total de CINQ MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 5,369,000.-), et déclare que ces classes d'actions ordinaires II on été partiellement libérées à hauteur de 25% de leur valeur nominale.

Par conséquent, Madame Ingrid DUBOURDIEU, prénommée, déclare que ces actions ordinaires de classe II ont été partiellement libérées par différents souscripteurs correspondant à un montant de UN MILLION TROIS CENT QUARANTE-DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 1.342.250.-), correspondant à la libération de 25% des actions ordinaires de classe II nouvellement émises, le tout par apport en numéraire,

de sorte que la somme totale d'UN MILLION TROIS CENT QUARANTE-DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 1.342.250.-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs.

4. À la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7 (d) des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 7. Capital Social.

...

(d) La Société a un capital souscrit de cinq millions quatre cents mille euros (€ 5.400.000.-) divisé en une (1) Action d'Associé Commandité, trois cent neuf (309) Actions Ordinaires de Classe I et cinquante-trois mille six cent quatre-vingt dix (53.690) Actions Ordinaires de Classe II ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital et prime d'émission, est évalué à environ cinq mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. DUBOURDIEU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2007, volume 909, folio 74, case 12. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 février 2007.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008058502/239/144.

(080064499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Alliancebernstein Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.801.

—
EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration du 23 janvier 2008, M. Nicolas Bérard, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et M. Christopher Bricker, 1345, avenue of the Americas, 10105 New York, U.S.A, ont été nommés administrateurs délégués de la Société pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Pour AllianceBernstein Alternative Investments

Signature

Référence de publication: 2008057653/5937/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03807. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Sport Craft SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.552.

Il est porté à la connaissance du public que TRIMAR LUXEMBOURG a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057655/5863/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09306. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

General Business Support G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.672.

—
Contrat de vente d'actions

Entre les soussignés:

Business Solutions B.V., Antwerpsestraatweg 434, 4625 AG Bergen op Zoom
représenté par son directeur P.F. Fischer

ci-après qualifié le cédant, d'une part et

Transbella Participations & Finance S.A., Gruuss-Strooss, 28, L-9991 Weiswampach

représenté par son directeur J.C. Voesenek

ci-après qualifié le cessionnaire, d'autre part et

General Business Support S.A.R.L., Gruuss-Strooss, 28, L-9991 Weiswampach

représenté par son directeur J.C. Voesenek

tenant compte que:

a. Les soussignés représentent 100% du capital social de la société General Business Support S.A.R.L

a été convenu ce qui suit:

1. Le cédant vend au cessionnaire qui accepte 480 actions libérées à concurrence de 80% part de la Société à Responsabilité Limitée

General Business Support S.A.R.L., Gruuss-Strooss, 28, L-9991 Weiswampach

au prix total de EUR 20.000 (vingt mille euros)

2. Le cessionnaire reconnaît avoir reçu les titres qui lui ont été cédés et le cédant déclare avoir touché EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

3. Le cédant déclare qu'il payera le solde de EUR 7.500 (sept mille cinq cents euros) avant le 31 mars 2008.

4. Le cessionnaire décharge formellement le cédant de tous versements qui doivent éventuellement encore être faits sur ces titres ainsi que de toute autre obligation qui résulterait ou pourrait résulter pour le cédant de la propriété temporaire des dits titres.

5. La présente convention est régie par la loi Luxembourgeoise et toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Fait en triple à Weiswampach, le 28 janvier 2008.

- / - / General Business Support SARL

P. Fischer / J. C. Voesenek / J.C. Voesenek

Le cédant / Le cessionnaire / -

Référence de publication: 2008057792/3004/38.

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2008, réf. DSO-CP00146. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080063986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Salford Shipping Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.844.

Il est porté à la connaissance du public que TRIMAR LUXEMBOURG a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057656/5863/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09308. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Eden 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.154.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of the month of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Eden 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, being in the process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, represented by M^e Habiba BOUGHABA, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 9 April 2008 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Eden 3 S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Eden 3 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes and preferred equity certificates or equivalent instruments) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up-stream or cross-stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary

transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at nine thousand nine hundred British Pounds (£ 9,900) divided nine thousand nine hundred (9,900) shares with a par value of one British Pound (£ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, any transfer of shares to a person or entity which is not already a shareholder of the Company at that time is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by means of a circular when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or in case of a board of managers by the board itself (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability"

and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held each last Thursday of May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder

company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Eden 1 S.a r.l., it has subscribed and entirely paid up the nine thousand nine hundred (9,900) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of nine thousand nine hundred British Pounds (£9,900) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, valuation

For the purpose of the tax authorities and registration, the amount of capital is valued at € 12,536.40,-.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,800,-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Managers:

- Geoffrey Henry, Director, residing at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, born the 5 May 1972 in Chenée (Belgium)
- Sophie Laguesse, Licenciée en droit, residing at 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, born the 3 April 1974 in Liège (Belgium)

Class B Managers:

- Denise Fallaize, Managing director, residing at Le Campere, Rue Du Campe, St Pierre Du Bois, Guernsey GY7 9DA, born the 9 December 1963 in Guernsey
- Richard Newton, Funds administration manager, residing at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, born the 5 January 1974 in Edinburgh (Scotland)

The Company will be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Eden 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée

par M^e Habiba BOUGHABA, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 9 avril 2008 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Eden 3 S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Eden 3 S.à r.l." (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère, directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris des notes convertibles et des certificats d'actions préférentielles (preferred equity certificates) ou instruments équivalents) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou de toute autre manière) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à neuf mille neuf cents Livres Sterling (£9.900) divisé en neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, tout transfert de parts sociales à une personne ou une entité qui n'est pas déjà un associé de la Société au moment dudit transfert est soumis à l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec

les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, ou en cas de conseil de gérance, par le conseil lui-même (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du

représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Eden 1 S.à r.l., celle-ci a souscrit et intégralement libéré les neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de neuf mille neuf cents Livres Sterling (£ 9.900) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, évaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital est estimée à € 12.536,40.-.

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ € 1.800.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants de classe A:

- Geoffrey Henry, Directeur, demeurant à 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, né le 5 mai 1972 à Chenée (Belgique)
- Sophie Laguesse, Licenciée en droit, demeurant à 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, né le 3 avril 1974 à Liège (Belgique)

Gérants de classe B:

- Denise Fallaize, Administrateur délégué, demeurant à Le Campere, Rue Du Campe, St Pierre Du Bois, Guernsey GY7 9DA, né le 9 décembre 1963 à Guernesey
- Richard Newton, Gestionnaire département administration de fonds, demeurant à 33 Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, né le 5 janvier 1974 à Edinbourg (Ecosse)

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Boughaba, Blanche Moutrier.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 29 avril 2008, Relation: EAC/2008/5872. — Reçu soixante-deux euros soixante-huit cents 12.536,40.- à 0,5% = 62,68.-.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008058430/272/416.

(080064943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Société Maritime de Location S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.803.

Il est porté à la connaissance du public que TRIMAR LUXEMBOURG a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 avril 2008

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057658/5863/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09312. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Sigla Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 105.983.

In the year two thousand and eight on the eleventh of March.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Sigla Luxembourg S.A., a limited company, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 105 983 and Companies and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated on 8th February 2005 of Maître Léon Thomas, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg and whose updated articles of association dated March 5, 2008 (the "Articles") have not yet been published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mrs Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 166,324 (one hundred sixty-six thousand three hundred twenty-four) Class A Shares and the 9,667 (nine thousand six hundred sixty-seven) Class B Shares with a nominal value of 2 Euro (two Euros) each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 20,542 (twenty thousand five hundred forty-two Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 351,982 (three hundred fifty-one thousand nine hundred and eighty-two Euros) to EUR 372,524 (three hundred seventy-two thousand five hundred twenty-four Euros) by the creation and issue of 10,271 (ten thousand two hundred seventy-one) new Class A shares with a nominal value of EUR 2 (two Euros) each with payment of a total share premium of EUR 2,479,433.36 (two millions four hundred seventy-nine thousand four hundred thirty-three euros and thirty-six cents);

2. Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in cash by DeA Capital Investments S.A. and Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l. and renunciation of the existing shareholders of their subscription rights;

3. To amend article 5 of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions and to adapt the subsequent definitions;

4. Miscellaneous.

First resolution

The shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 20,542 (twenty thousand five hundred forty-two Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 351,982 (three hundred fifty-one thousand nine hundred and eighty-two Euros) to EUR 372,524 (three hundred seventy-two thousand five hundred twenty-four Euros) by the creation and issue of 10,271 (ten thousand two hundred seventy-one) new Class A shares with a nominal value of EUR 2 (two Euros) each with payment of a total share premium of EUR 2,479,433.36 (two millions four hundred seventy-nine thousand four hundred thirty-three euros and thirty-six cents);

The shareholders resolve to record the subscription of 10,271 (ten thousand two hundred seventy-one) new Class A shares by DeA Capital Investments S.A.

Second resolution

Thereupon intervened DeA Capital Investments S.A., a Luxembourg company having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127 685, through its proxy holder and/or its representative declares to subscribe to 3,749 (three thousand seven hundred forty-nine) new Class A shares with a nominal value of EUR 2 (two Euros) each and to make payment in full for this new Class A shares and the share premium connected, for a an amount of EUR 904,959.04 (nine hundred four thousand nine hundred fifty-nine euros and four cents) by contribution in cash.

Thereupon intervened Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg company having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105 982, through its proxyholder and/or its representative declares to subscribe to 6,522 (six thousand five hundred twenty-two) new Class A shares with a nominal value of EUR 2 (two Euros) each and to make payment in full for this new Class A shares and the share premium connected, for an amount of EUR 1,574,474.32 (one million five hundred seventy-four thousand four hundred seventy-four euros thirty-two cents) by contribution in cash.

Thereupon intervened, Mr Vieri Bencini, Mr Martin Jackson and Mr Mauro Tartaglia, shareholders of the Company, through their proxyholder and/or their representative resolved to accept the said subscription and payment by DeA Capital Investments S.A. and Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l. and to record the following subscriptions:

	Number of shares subscribed
DeA Capital Investments S.A.	3,749 Class A
Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l.	<u>6,522 Class A</u>
TOTAL	10,271 Class A

All the 10,271 (ten thousand two hundred seventy-one) new Class A Shares and the share premium have been fully paid in cash so that the amount of EUR 2,499,975.36 (two millions four ninety-nine thousand nine hundred seventy-five euros and thirty-six cents) is at the disposal of the Company.

The documents attesting the payments in cash have been presented to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders resolve to amend article 5 of the Articles regarding the corporate capital, so as to reflect the taken decisions and to adapt the subsequent definitions, which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at three hundred seventy-two thousand five hundred twenty-four Euros (372,524.00 €), divided into one hundred seventy-six thousand five hundred ninety-five (176,595) Class A Shares and nine thousand and six hundred sixty-seven (9,667) Class B Shares, having a nominal value of two Euro (2.- €) each. In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of forty-five millions one hundred and seventy-six thousand four hundred and twenty-two Euros and ninety cents (45,176,422.90 €) have been paid.

The total of the issue premiums (if any) shall be allocated to a special distributable reserve, which may be used by the Board of Directors of the Corporation to increase the corporate capital of the Corporation by incorporation of special distributable reserves.

The Shares may be created at the owner's option in certificates representing single Shares or in certificates representing two or more Shares.

The Shares are in registered form.

The Corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.

The Corporation shall have an authorised share capital of one hundred million Euro (100,000,000.00 €) divided into forty-nine millions nine hundred ninety thousand three hundred thirty-three Class A Shares, and nine thousand and six hundred sixty-seven Class B Shares all having a nominal value of two Euro (2.- €) each.

The Board of Directors is hereby authorised to issue further Class A Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Corporation up to the authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies. Any capital increases may be made by new capital contributions or incorporation of special distributable reserves.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Board of Directors is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorised to issue such new shares during the period referred to above without the shareholders having any preferential subscription rights. The Board of Directors is especially authorised to issue one hundred thousand (100.000) Class A Shares to the holders of such class of shares without reserving to the holders of Class B Shares any preferential subscription right.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article 5 in order to record the change and the Board of Directors is authorised to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The authorised or issued capital of the Corporation may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

Each Class A Share and Class B Share is entitled to one vote."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately sixteen thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prenominale in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de Sigla Luxembourg S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105 983 et constituée selon le droit luxembourgeois suivant un acte du 8 février 2005 de Maître Léon Thomas, notaire public, de résidence à Luxembourg Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg et dont les statuts coordonnés daté du 5 mars 2008 (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Mme Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste et les procurations, une fois signés ne varietur, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 166.324 (cent soixante-six mille trois cent vingt-quatre) Actions de Classe A, et que les 9.667 (neuf mille six cent soixante-sept) Actions de Classe B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée.

III. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 20.542 (vingt mille cinq cent quarante-deux Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 351.982 (trois cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-deux Euros) à EUR 372.524 (trois cent soixante-douze mille cinq cent vingt-quatre Euros) par la création et l'émission de 10.271 (dix mille deux cent soixante et onze) nouvelles Actions de Classe A avec une valeur nominale de EUR 2 (deux Euros) chacune, avec une prime d'émission totale de EUR 2.479.433,36 (deux million quatre cent soixante dix-neuf mille quatre cent trente-trois Euros et trente-six centimes).

2. Souscription, intervention du souscripteur et paiement de toutes les nouvelles actions par une contribution en espèces par DeA Capital Investments S.A. et Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l. et renonciation de la part des actionnaires existants à leur droit préférentiels de souscription;

3. Modification de l'article 5 des Statuts concernant le capital social en vue de refléter les décisions adoptées;

4. Divers.

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 20.542 (vingt mille cinq cent quarante-deux Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 351.982 (trois cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-deux Euros) à EUR 372.524 (trois cent soixante-douze mille cinq cent vingt-quatre Euros) par la création et l'émission de 10.271 (dix mille deux cent soixante et onze) nouvelles Actions de Classe A avec une valeur nominale de EUR 2 (deux Euros) chacune, avec une prime d'émission totale de EUR 2.479.433,36 (deux million quatre cent soixante dix-neuf mille quatre cent trente-trois centimes).

Les actionnaires décident d'enregistrer la souscription des 10.271 (dix mille deux cent soixante et onze) Actions de Classe A par DeA Capital Investments S.A.

Deuxième résolution

Comparaît DeA Capital Investments S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 685, par son mandataire déclare souscrire aux 3.749 (trois mille sept cent quarante-neuf) nouvelles Actions de Classe A avec une valeur nominale de EUR 2 (deux Euros) chacune et de payer avec ces nouvelles Actions de Classe A une prime d'émission de EUR 904.959,04 (neuf cent quatre mille neuf cent cinquante neuf Euros et quatre centimes) par une contribution en espèces.

Comparaît Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l., une Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105 982, par son mandataire déclare souscrire aux 6.522 (six mille cinq cent vingt-deux) nouvelles Actions de Classe A avec une valeur nominale de EUR 2 (deux Euros) chacune et de payer avec ces nouvelles Actions de Classe A une prime d'émission de EUR 1.574.474,32 (un million cinq cent soixante quatorze mille quatre cent soixante quatorze Euros et trente-deux centimes) par une contribution en espèces.

Ensuite, interviennent M. Vieri Bencini, M. Martin Jackson and M. Mauro Tartaglia, actionnaires de la Société, qui ont décidé d'accepter cette souscription et ce paiement par DeA Capital Investments S.A. et Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l. et d'enregistrer cette souscription comme suit:

Nom de l'Actionnaire	Nombre d'Actions de Classe A souscrites
DeA Capital Investments S.A.	3.749
Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l.	6.522
TOTAL	10.271

Les 10.271 (dix mille deux cent soixante et onze) nouvelle Actions de Classe A ainsi que la prime d'émission ont été intégralement payées en espèces et le montant de EUR 2.499.975,36 (deux millions quatre cent quatre-vingt dix neuf mille neuf cent soixante quinze Euros et trente-six centimes) sont à la disposition de la société.

Les documents attestant les paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 5 des Statuts, concernant le capital social, de manière à refléter les décisions prises et d'adapter les définitions suivantes, qui se lira comme il suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent soixante douze mille cinq cent vingt quatre Euros (372.524,00 €), divisé en cent soixante seize mille cinq cent quatre vingt quinze (176.595) Actions de Classe A et de neuf mille six cent soixante-sept (9.667) Actions de Classe B d'une valeur nominale de deux Euros (2,- €) chacune. En plus du capital social émis, des primes d'émission d'un montant total de quarante cinq millions cent soixante seize mille quatre cent vingt deux Euros et quatre vingt dix centimes (45.176.422,90 €) ont été payées.

La totalité des primes d'émission (s'il y en a) doit être allouée à une réserve distribuable spéciale, qui peut être utilisée par le Conseil d'Administration de la Société afin d'augmenter le capital social de la Société par capitalisation des réserves distribuables spéciales.

Les Actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en certificats représentatifs d'Actions unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs Actions.

Les Actions sont nominatives.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions sous les conditions prévues par la loi.

La Société a un capital social autorisé de cent million d'Euros (100.000.000,00 - €) réparti en quarante neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille trois cent trente trois Actions de Classe A, neuf mille six cent soixante-sept Actions de Classe B, ayant toutes une valeur nominale de deux Euros (2,- €) chacune.

Le Conseil d'Administration par la présente est autorisé à émettre de nouvelles Actions de Classe A et de Classe B avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois au montant total du capital social autorisé, aux moments qu'il juge opportun et à accepter les souscriptions pour de telles Actions durant la période telle que déterminée par l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales. Toute augmentation de capital peut être faite par de nouveaux apports en capital ou par capitalisation de réserves spéciales distribuables.

La période ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue par une résolution prise en assemblée générale des actionnaires dans les conditions requises pour la modification de ces statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer quelles sont les conditions applicables le cas échéant à toute souscription de nouvelles actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à l'émission de ces nouvelles actions durant la période citée ci-dessus sans que les actionnaires ne disposent d'un droit préférentiel de souscription. Le Conseil d'Administration est

expressément autorisé à distribuer cent mille (100.000) Actions de Classe A aux détenteurs d'actions de cette catégorie sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires détenteurs d'Actions de Classe B.

Lorsque le Conseil d'Administration effectue une augmentation de capital totale ou partielle selon les dispositions citées ci-dessus, il doit prendre les mesures nécessaires afin de modifier le présent article 5 pour enregistrer la modification et le Conseil d'Administration est autorisé à prendre ou autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à loi.

Le capital social de la Société, autorisé ou émis, peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises par la loi luxembourgeoise.

Chaque Action de Classe A et de Classe B dispose d'un droit de vote."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à seize mille Euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux comparants et dont le notaire connaît les noms, prénoms, état civil et résidences, ils ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2008, Relation LAC/2008/10976. — Reçu douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-huit cents (12.499,98 €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008058837/211/254.

(080065123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

BigBoard Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.412.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 24 avril 2008, que la démission du Commissaire aux comptes, la société Certifica Luxembourg S.à.r.l, RC B 86770, a été acceptée avec effet au 18 mars 2008.

A été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes, avec effet rétroactif au 18 mars 2008, la société KPMG, RC B 103065, avec adresse au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008057659/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Alior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.078.

—
L'an deux mille huit, le onze avril à 11.00 heures.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée "ALIOR S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S Luxembourg sous la section B et le numéro 129.078,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juin 2007, publié au Mémorial C n° 1.620 du 1^{er} août 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 4 avril 2008, en voie de publication au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 340.800.000 (trois cent quarante millions huit cent mille Euro), représenté par trois cent quarante mille huit cents (340.800) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euro), toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par M. François WINANDY, licencié EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25, av. de la Liberté.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Delphine VESSELLIER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25, av. de la Liberté.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Annick LEBLON, licenciée en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25, av. de la Liberté.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les trois cent quarante mille huit cents (340.800) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 84.200.000,00 (quatre-vingt quatre millions deux cent mille Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 340.800.000,00 (trois cent quarante millions huit cent mille Euros) à EUR 425.000.000,00 (quatre cent vingt cinq millions d'Euros), par la création et l'émission de 84.200 (quatre-vingt quatre mille deux cents) actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille Euros), à libérer par un apport en nature consistant en des actions de la société ALIS S.A. société anonyme de droit luxembourgeois, lequel apport fait l'objet d'un rapport du Réviseur d'entreprises et par un apport en numéraire de EUR 100.000,00 (cent mille Euros).

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 84.200.000,00 (quatre-vingt quatre millions deux cent mille Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 340.800.000,00 (trois cent quarante millions huit cent mille Euros) à EUR 425.000.000,00 (quatre cent vingt cinq millions d'Euros),

par la création et l'émission de 84.200 (quatre-vingt quatre mille deux cents) actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille Euros), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes

à souscrire et à libérer intégralement par l'actionnaire majoritaire de la société, à savoir la société "CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg:

au moyen d'un apport en nature représentant au total 84.100 actions, représentant 99,88% du capital social de la société anonyme luxembourgeoise dénommée "ALIS S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 132284, cet apport étant évalué à au moins EUR 84.100.000, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises dont question ci-après,

et par un versement en espèces d'un montant de EUR 100.000 (cent mille Euros) de la part ce même souscripteur.

Renonciation

L'assemblée constate que tous les actionnaires, détenant l'intégralité du capital social de la société, sont présents ou représentés à la présente assemblée, et ont décidé à l'unanimité l'augmentation de capital,

que le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires n'est pas légalement protégé en cas d'augmentation par apport autre qu'en numéraire,

que dès lors l'augmentation de capital peut être souscrite par tout intéressé,

que de plus et pour autant que de besoin par rapport à l'augmentation de capital en espèces, l'actionnaire minoritaire plus amplement renseigné sur la susdite liste de présence, a renoncé à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci avant, laquelle renonciation reste jointe au présent acte.

Souscription - libération

Alors est intervenu M. François WINANDY, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire de la société "CARLO TASSARA INTERNATIONAL S.A.", préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 10 avril 2008,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 84.200 actions nouvelles, pour un montant de EUR 84.200.-

moyennant apport de 99,88%, soit 84100 actions représentatives du capital social de la société anonyme luxembourgeoise dénommée "ALIS S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 132284, lequel apport est évalué à au moins EUR 84.100.000, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises dont question ci-après,

et par un versement en espèces d'un montant de EUR 100.000 (cent mille Euros) de la part ce même souscripteur,

de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société "ALIOR S.A." ainsi qu'il en a été justifié par un certificat de blocage remis au notaire, qui le constate expressément

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 84.200 actions nouvelles par le susdit souscripteur.

Le susdit apport ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société H.R.T. REVISION S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri, RCS n ° B 51.238,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

"sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins à 84.200 actions à la valeur nominale de EUR 1.000,00 de ALIOR S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de ALIOR S.A. de EUR 84.200.000 et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."

Lequel rapport, daté du 11 avril 2008, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

La preuve du transfert des actions de ALIS S.A. à la société "ALIOR S.A." a été rapportée au notaire instrumentant par une inscription adéquate dans le registre des actions nominatives.

Suite à l'apport qui précède et à une détention antérieure, la société ALIOR S.A. détient 100% du capital social de la susdite société "ALIS S.A.",

et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède et par suite du fait que le capital autorisé est dépassé, de modifier l'article 5 des statuts, version française et traduction anglaise, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

version française:

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 425.000.000 (quatre cent vingt-cinq millions d'Euro), représenté par quatre cent vingt-cinq mille (425.000) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euro).

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Traduction anglaise:

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 425,000,000 (four hundred and twenty-five million Euro), represented by four hundred and twenty five thousand (425,000) shares of a par value of EUR 1,000 (thousand Euro) each.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires confère tous pouvoirs à chaque administrateur de la société afin d'accomplir tous actes et signer tous documents nécessaires en vue de mettre les actions apportées et mentionnées sub. 1. à la libre disposition de la société ALIOR S.A., et de rendre le transfert effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter la modification de l'article 5 des statuts en langue française, suivi d'une traduction anglaise, et en cas de divergence entre la traduction anglaise et la version française, le texte français fera foi.

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 6.600,-.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. WINANDY, D. VESSELLIER, A. LEBLON, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 16 avril 2008, LAC/2008/15731. — Reçu cinq cents Euros (EUR 500.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008058491/208/143.

(080064623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Cantara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 84.124.

La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social à 2, rue Hannelaast, L-9544 Wiltz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.480, elle-même représentée par son administrateur, la société LFS Property Services S.A., anciennement dénommée Luxembourg Financial Services S.A., avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.917, représentée par ses deux administrateurs, Madame Gisèle Klein et Monsieur Jeannot Mousel, fait savoir qu'elle démissionne avec effet immédiat au 27/03/08 de son poste d'administrateur.

Luxembourg, le 27/03/08.

LFS Property Services S.A. / LFS Property Services S.A.

Gisèle Klein / Jeannot Mousel

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057660/3220/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- "KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership", an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, and registered under number CR-18012,

here represented by Mrs Linda Korpel, maitre en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 14 March 2008.

- "KKR European Fund II, Limited Partnership", a limited partnership organized and existing under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o Eeson & Woolstencroft LLP, 603, 7th Avenue S.W., Suite 500, Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, and registered under number LP # 11768199,

here represented by Mrs Linda Korpel, maitre en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 14 March 2008.

Said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "NIS Holdings S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B135147, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 03 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 6 February 2008 (n° 312, p. 14945), and whose bylaws have not been amended since.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of four Sterling pounds (GBP 4.-), so as to raise it from its present amount of ten thousand Sterling pounds (GBP 10,000.-) up to ten thousand and four Sterling pounds (GBP 10,004.-) by the issue of four (4) Shares, each having a par value of one Sterling pound (GBP 1.-) (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation as amended from time to time, paid up by a contribution in kind consisting of the contribution of seven shares held by KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership, prenamed and KKR European Fund II, Limited Partnership, prenamed, in the share capital of NIS HOLDINGS NO. 2 LIMITED, a company incorporated in England and Wales (registered no. 6407399), whose registered office is at 10 Upper Bank Street, London E14 5JJ ("UK Holdco 2") (the "Contribution in Kind") representing 100 % of its total outstanding shares, such a contribution in kind representing an aggregate amount of four Sterling pounds (GBP 4.-).

Two (2) New Shares are subscribed by KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership, prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of the contribution of the shares held by KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership, prenamed, in the share capital of UK Holdco 2.

Two (2) New Shares are subscribed by KKR European Fund II, Limited Partnership, prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of the contribution of the shares held by KKR European Fund II, Limited Partnership, prenamed, in the share capital of UK Holdco 2.

The total contribution of four Sterling Pounds (GBP 4.-) will be entirely allocated to the share capital.

Evidence of the value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by a valuation report established by the management of the Company.

Said report, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The shareholders decide to amend article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at ten thousand and four British Pounds (GBP 10,004.-) represented by ten thousand and four (10,004.-) shares of one British Pound (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Statement

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding more than sixty-five per cent (65%) of the shares issued by companies incorporated in the European Union, it is referred to Article 4-2 of the Act dated 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- "KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership", c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, un limited partnership exempté, existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman et immatriculé sous le numéro CR-18012,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 14 mars 2008.

- "KKR European Fund II, Limited Partnership", c/o Eeson & Woolstencroft LLP, un limited partnership existant selon les lois de la province d'Alberta, Canada, ayant son siège social au, 603, 7th Avenue S.W., Suite 500, Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, et immatriculé sous le numéro LP # 11768199,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 14 mars 2008.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "NIS Holdings S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B135.147, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 03 janvier 2008, publié en date du 6 février 2008 (n° 312, p. 14945) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") et dont les statuts n'ont pas été amendés depuis.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre livres sterling (GBP 4,-), afin de le porter de son montant actuel de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) jusqu'à dix mille quatre livres sterling (GBP 10.004,-) par l'émission de quatre (4) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales") payées par un apport en nature consistant en l'apport de sept (7) actions détenues par KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership, prénommée et KKR European Fund II, Limited Partnership, prénommée et représentant l'intégralité du capital social de NIS HOLDINGS NO. 2 LIMITED une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles (enregistrée sous le no. 6407399), dont le siège social est au 10 Upper Bank Street, Londres E14 5JJ ("UK Holdco 2"), ("Apport en Nature"), un tel apport représentant un montant global de quatre livres sterling (GBP 4,-).

Deux (2) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership, prénommée, payées par un apport en nature consistant en l'apport des actions détenues par KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership, prénommée, dans le capital social de UK Holdco 2.

Deux (2) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par KKR European Fund II, Limited Partnership, prénommée, payées par un apport en nature consistant en l'apport des actions détenues par KKR European Fund II, Limited Partnership, prénommée, dans le capital social de UK Holdco 2.

L'apport total de quatre livres sterling (GBP 4,-) pour les Nouvelles Parts Sociales sera entièrement alloué au capital social de la Société.

Une copie du rapport d'évaluation établi par la gérance de la Société mettant en évidence la valeur de l'apport en nature a été remise au notaire instrumentant.

Le rapport signé ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de dix mille quatre Livres Sterling (GBP 10.004,-) représentée par dix mille quatre (10.004) parts sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Déclaration

Dans la mesure où l'apport en nature résulte en la détention par la Société de plus de 65% (soixante-cinq pour cent) des actions émises par une société constituée dans l'Union Européenne, il est fait référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J. J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mars 2008. Relation: EAC/2008/3952. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 AVRIL 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008058854/239/143.

(080065177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Cantara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 84.124.

—
La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social à 2, rue Hannelaast, L-9544 Wiltz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.117, elle-même représentée par son administrateur, la société LFS Property Services S.A., anciennement dénommée Luxembourg Financial Services S.A., avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.917, représentée par ses deux administrateurs, Madame Gisèle Klein et Monsieur Jeannot Mousel, fait savoir qu'elle démissionne avec effet immédiat au 27/03/08 de son poste d'administrateur.

Luxembourg, le 27/03/08.

LFS Property Services S.A.

Gisèle Klein / Jeannot Mousel

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057661/3220/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Fortune Immobilière Luxembourg F.I.L., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.170.

—
La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social à 2, rue Hannelaast, L-9544 Wiltz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.117, elle-même représentée par son administrateur, la société LFS Property Services S.A., anciennement dénommée Luxembourg Financial Services S.A., avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.917, représentée par ses deux administrateurs, Madame Gisèle Klein et Monsieur Jeannot Mousel, fait savoir qu'elle démissionne avec effet immédiat au 27/03/08 de son poste d'administrateur.

Strassen, le 27/03/08
LFS Property Services S.A.
Gisèle Klein / Jeannot Mousel
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057664/3220/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01491. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Denda Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 33.603.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2008

L'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2008 a nommé

FIDEX Audit S.à r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de ERNST & YOUNG, Luxembourg.

Le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2008 statuant sur les comptes de 2007.

DENDA GROUP S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Référence de publication: 2008057723/783/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09184. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Maps-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.299.

—
La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social à 2, rue Hannelaast, L-9544 Wiltz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.480, elle-même représentée par son administrateur, la société LFS Property Services S.A., anciennement dénommée Luxembourg Financial Services S.A., avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.917, représentée par ses deux administrateurs, Madame Gisèle Klein et Monsieur Jeannot Mousel, fait savoir qu'elle démissionne avec effet immédiat au 27/03/08 de son poste d'administrateur.

Luxembourg, le 27/03/08.

LFS Property Services S.A. / LFS Property Services S.A.

Gisèle Klein / Jeannot Mousel

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057666/3220/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01495. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Trading World Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 102.595.

—
Extrait du procès-verbal de rassemblée générale extraordinaire du 25 avril 2008

Résolution n° 1

L'assemblée générale extraordinaire décide la révocation de Monsieur Larbi Seguer, né le 26 janvier 1970 à Thionville, demeurant au 11, boucle du Bois, F-57100 Thionville (France) en qualité de gérant de la société.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'assemblée générale extraordinaire décide la nomination de Monsieur Hicham Zayani, né le 28 novembre 1975 à Tunis, demeurant au 6, rue des Maures, F-69320 Feyzin (France) en qualité de gérant de la société.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Erynys sa

Signature

Référence de publication: 2008057669/8441/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09732. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Multi Media Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, Z.I. Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 68.460.

Concerne: Démission en tant qu'administrateur et administrateur-délégué

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société MULTI MEDIA DISTRIBUTION SA, avec effet immédiat.

Leudelange, le 31 décembre 2007.

Mme RUSINOVA PETRA.

Référence de publication: 2008057675/725/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06579. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Agroeurotrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.478.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 07.04.2008 um 10.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Hermann-Josef DÜPRE als Verwaltungsratsmitglied, wird aus seinem Amt abberufen.
2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wurde gewählt:

Wolfram Otto VOEGELE, 11 A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Das Mandat entfällt sofort nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

3. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Hiltrud LEHNEN und Götz SCHÖBEL, sowie des Rechnungskommissars LCG INTERNATIONAL A.G. wurden bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 verlängert.

Luxembourg, den 07. April 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008057671/1215/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080063935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Black Ant Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 17.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 110.479.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

59741

Luxembourg, le 28 avril 2008.
MERCURIA SERVICES
8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008057874/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09890. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Uden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.601.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue le 17 avril 2008

Les mandats des Administrateurs à savoir Messieurs Jean-Marc FABER, Christophe MOUTON et Manuel BORDIGNON demeurant professionnellement tous trois au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

UNDEN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057673/780/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08683. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Gestion Hôtelière Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 56, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.312.

—
EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale sous seing privée du 6 février 2008 enregistré à Luxembourg-Société, en date du 26 février 2008, LSO CN/07605, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé:

- de révoquer à compter du 6 février 2008 de sa fonction de commissaire aux comptes:

La société Fiduciaire de la Communauté S.A., avec siège social à Luxembourg, 134, bvd de la Pétrusse, inscrite au RCS sous le numéro 26994.

- de nommer dans la fonction de commissaire aux comptes à compter du 6 février 2008 pour une durée de six ans:

Bureau Comptable Faber & Weis S.à.r.l, avec siège social à L-3320 Berchem, 37, rue de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 74548.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 mars 2008.

Pour Aloyse BIEL

Le notaire

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2008057674/203/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04308. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Inter-Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.003.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 11 avril 2008

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateur:

Mme Sophie VANDEVEN, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur François TIBAUDO, au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Rob ZANDBERGEN, Administrateur démissionnaire, en date du 23 août 2007.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Par ailleurs, l'Assemblée décide de révoquer la société J. VAN BREDA & C ° REINSURANCE MANAGEMENT S.A. Administrateur avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PricewaterhouseCoopers sàrl

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.

Pour la société INTER RE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008058250/682/30.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06066. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Waterton Lakes Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 48.828.

—
Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 décembre 2007

Résolutions

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de renouveler les mandats de Monsieur Tom DONOVAN, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande, Madame Roisin DONOVAN, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande et Monsieur David KEOGH, demeurant Annamoe Road Dublin 16 Irlande aux postes d'administrateurs et ce jusqu'à l'assemblée à tenir en 2012.

2. L'assemblée décide de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société BCCB INCORPORATED LTD ayant son siège Trust Company Complex, MAJURO MH 96960 AJELTAKE ISLAND, MARSHALL ISLANDS et ce jusqu'à l'assemblée à tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008057676/4181/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09050. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Exequo SAH, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 24.617.

Derby-Lux s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 19.915.

Armor S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 24.464.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait de jugements du tribunal de commerce de Luxembourg du 10 avril 2008*

Il résulte de jugements du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale que

- les opérations de liquidation de la société anonyme EXEQUO S.A. Holding, ayant eu son siège social à Luxembourg, 11 A, boulevard Prince Henri (jugement n^o 465/08) ont été déclarées closes pour insuffisance d'actif,

et les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée DERBY-LUX s.à.r.l. (jugement n^o 466/08), avec siège social à Flaxweiler, 12, rue Principale, de fait inconnue à cette adresse, et de la société anonyme ARMOR S.A. jugement n^o 467/08), dont le siège social à Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie a été dénoncé en date du 19 décembre 1988 ont été déclarées closes pour absence d'actifs.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

M^e Luc SCHAACK*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008057791/1537/32.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09473. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09475. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09477. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

(080065046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

(080065047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Clearline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.979.

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 21 avril 2008 décide de prolonger le mandat de Commissaire aux Comptes de la société L'Alliance Révision S.à r.l. jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

Les mandats d'administrateurs suivants:

- TMF Corporate Services S.A.;
- TMF Administrative Services S.A. et;
- TMF Secretarial Services S.A.

Ont été renouvelés et prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008057679/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

SCI DL 2, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg E 3.146.

Cession de parts

ENTRE

Monsieur Issam DEMAY, gérant de sociétés, demeurant à L - 4505 Differdange, 57, rue de l'acier

ci-après dénommé «le cédant» d'une part,

ET

Madame Rosaria d'ONOFRIO, sans état, demeurant à L- 8847 Steinfort, 1A, Boxepull, ci-après dénommée «la cessionnaire»

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession. Par les présentes, le CEDANT cède, délègue et transporte, sous les conditions ci-après stipulées, à la CESSIONNAIRE qui accepte, cinquante (50,-) parts sociales lui appartenant dans la société SCI DL 2, société civile immobilière au capital de deux mille cinq cents € (2.500,-) divisé en cent (100,-) parts sociales de vingt cinq € (25,00) de valeur nominale chacune, dont le siège est à L - 8830 RODANGE, 4, route de Longwy et qui est d'immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 3146.

Art. 2. Prix de cession. La présente cession est faite, consentie et acceptée moyennant le prix principal de l'Euro symbolique, ce dont bonne et valable quittance.

Art. 3. Frais et Formalités. Tous les frais des présentes et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence seront à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.

Mention des présentes sera consentie partout où besoin sera. Pour remplir toutes formalités nécessaires, tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'un des originaux des présentes.

Signée à Steinfort, en deux exemplaires le 18/03/2008.

Signature / Signature

LE CEDANT / LA CESSIONNAIRE

Référence de publication: 2008058191/8876/32.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06039. - Reçu 9322,21 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Technical Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 44.337.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 avril 2008 à 14.30 heures

Résolution 2:

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Brigitte Roger en date du 31 janvier 2008.

Résolution 3:

Le conseil d'administration confirme le mandat d'administrateur de Madame Monique Van Rysselberghe en date du 31 janvier 2008 en remplacement de Madame Brigitte Roger, demeurant avenue de ..., 270, B-1200 Woluwe-Saint Lambert.

Pour Extrait sincère et conforme

Pour Publications et Réquisitions

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057680/4685/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

HUB Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 93.896.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2008

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert SCHMITZ, et des sociétés FMS SERVICES S.A. et S.G.A. SERVICES S.A., en tant qu'Administrateurs. Acceptation de la nomination comme nouveaux Administrateurs de Monsieur Romain THILLENS, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de Monsieur Christophe BLONDEAU, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et de Madame Brigitte DENIS, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, à partir de ce jour. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Pour la société HUB INDUSTRIES S.A.
CREDIT AGRICOLE Luxembourg CONSEIL S.A.
3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008057681/1023/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

FGI Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.808.

—
Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FGI PARTICIPATIONS S.A.
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057802/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09778. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Isurus Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 100.330.

—
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Vincent THILL en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Stefano DE MEO / Vincent THILL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057682/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07387. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

—
Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 1995, acte publié au Mémorial C n^o 620 du 6 décembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n^o 165 du 3 avril 1996, en date du 4 juin 1996, acte publié au Mémorial C n^o 451 du 12 septembre 1996, en date du 4 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n^o 694 du 10 décembre 1997, en date du 8 avril 1998, acte publié au Mémorial C n^o 477 du 30 juin 1998, en date du 20 mai 1999, acte publié au Mémorial C n^o 601 du 6 août 1999, en date du 19 mai 2000, acte publié au Mémorial C n^o 727 du 5 octobre 2000, en date du 18 mai 2001, acte publié au Mémorial C n^o 507 du 5 juillet 2001, en date du 16 mai 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1170 du 3 août 2002, en date du 3 juillet 2003, acte publié au Mémorial C n^o 862 du 22 août 2003, par devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 mai 2004, acte publié au Mémorial C n^o 725 du 14 juillet 2004, en date du 9 mai 2005, acte publié au Mémorial C n^o 1032 du 13 octobre 2005, en date du 15 mai 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1505 du 5 août 2006, en date du 20 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n^o 641 du 18 avril 2007, en date du 11 janvier 2007, acte publié au Mémorial C n^o 953 du 23 mai 2007, en date du 15 mai 2007, acte publié au Mémorial C n^o 1568 du 26 juillet 2007, en date du 28 décembre 2007, acte publié au Mémorial C n^o 562 du 6 mars 2008 et en date du 15 avril 2008, acte non encore publié.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057803/321/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07639. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Meneghetti Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 100.126.

—
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier CONRARD / Vincent THILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057684/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07322. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Magilla Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 82.205.

L'an deux mille huit, le onze janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MAGILLA HOLDING S.A.", avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 82.205 constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 7 décembre 2001 numéro 1123.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

qui désigne comme secrétaire Madame Giorgina TUCCI, employée privée, demeurant professionnellement au 12, avenue de la liberté, Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Raffaella PONTICELLI, employée privée, demeurant professionnellement au 12, avenue de la liberté, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de transformer la société anonyme holding en Société de Participations Financières et de supprimer dans les statuts toutes références à la loi de 31 juillet 1929 sur les sociétés holding;

2. Modification subséquente des articles 1^{er} et 4 des statuts;

3. Renouvellement du capital autorisé pour une période de 5 ans et modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en Société de Participations Financières et de supprimer dans les statuts toutes références à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

L'assemblée décide de modifier les articles 1^{er} et 4 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MAGILLA HOLDING S.A."

" **Art. 4.** La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de renouveler le capital autorisé pour une période de 5 (cinq) ans.

A la suite de la résolution qui précède, l'article 5, paragraphe 3, première ligne des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 5. paragraphe 3. première ligne.** Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 janvier 2013, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 3.068.000,- (trois millions soixante-huit mille euros)".

Les autres paragraphes de l'article 5 restent inchangés.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Les comparants déclarent que le changement d'objet de la société a un effet rétroactif au 31 décembre 2007.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (€ 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: de Meo, Tucci, Ponticelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 janvier 2008, LAC/2008/3304. — Reçu € 12,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008058442/202/84.

(080064731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Cloridam Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 79.823.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vincent THILL

Administrateur

Référence de publication: 2008057685/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07386. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.399.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008057692/272/12.

(080064121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

CTNet S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 1.910.825,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 74.553.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 28 mars 2008 que la clôture de la liquidation de la Société a été décidée avec effet le 28 mars 2008, et que tous les documents et livres de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans au 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008057859/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09279. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Wide S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. 52Drive S.à r.l.).

Siège social: L-1326 Luxembourg, 46, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 118.978.

L'an deux mille huit, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur David LAURENT, agent publicitaire, né le 7 juillet 1975 à Messancy (Belgique), demeurant à F-57000 Metz, 5, rue Marchant.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "52DRIVE S.à r.l.", ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 28 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2030 du 18 octobre 2006,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 118.978.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur David LAURENT, préqualifié.

III.- Monsieur David LAURENT, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège de la société de L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon à L-1326 Luxembourg, 46, rue Auguste Charles.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société en "WIDE S.à r.l." et de donner la teneur suivante à l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

"La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "WIDE S.à r.l.".

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600,-), est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

V.- Le comparant élit domicile au siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: David LAURENT, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2008. Relation: LAC/2008/16519. - Reçu douze euros (€12.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 avril 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008057751/222/43.

(080064312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Villa Lago Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 103.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008057699/236/11.

(080064081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Wikio Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008057704/242/12.

(080063869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Alevest, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 118.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 avril 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008057705/2724/13.

(080064094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Banca delle Marche Gestione Internazionale Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.554.

Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mars 2008 les résolutions suivantes:

Résolution

Les mandats des administrateurs expirant à la date de ladite Assemblée Générale Statutaire, soit le 26 mars 2008, l'Assemblée décide de renommer pour une durée de 3 (trois) ans, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierfranco GIORGI,
- Monsieur Maurizio BOCCHINI,
- Monsieur Henry KELLY,
- Monsieur Ciro BEFFI,
- Monsieur Pierre BOUCHOMS.

Les mandats des Administrateurs ainsi reconduits expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Résolution

Dans le cadre de la révision des comptes de la Société, le Conseil d'Administration renouvelle, pour une durée de 1 (un) an, le mandat de Réviseur d'Entreprises à la Société PriceWaterhouseCoopers (Luxembourg) pour l'exercice 2008.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises de la Société prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

BANCA DELLE MARCHE GESTIONE INTERNAZIONALE LUX. S.A.

Henry KELLY

Directeur

Référence de publication: 2008058336/7255/29.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09018. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Reisdorff Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.604.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 31 décembre 2007

Conformément aux décisions prises lors de sa réunion du 14.12.2007, le Conseil d'Administration constate la libération entière du capital social par les actionnaires inscrits dans le registre des actions nominatives tenu au siège de la société.

Curt MEURER / Erich MEURER / Dr. Gabrielle MEURER,
Administrateur-délégué, Président du Conseil d'Administration / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008057706/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2008, réf. DSO-CP00126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080064057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

TIAA Lux 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 120.999.

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth day of March.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"ND Europe S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of seven million six hundred ninety-seven thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 7,697,125.-), having a registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

hereby represented by Maître Marc LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact,

by virtue of a proxy given in New York (USA), on 02 January 2007.

Said proxy signed ne varietur by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as hereabove mentioned, requested the undersigned notary to record that the appearing party is the sole shareholder of "TIAA Lux 6", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, (i) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (ii) incorporated following a deed of the undersigned notary of 6 November 2006, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations - n°2235 dated as of 29 November 2006, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-120.999, (iv) the articles of incorporation of which have not yet been amended and (v) the corporate capital of which is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the "Company").

The appearing party, represented as above mentioned, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the subscribed capital by an amount of two hundred fifty-three thousand Euro (EUR 253,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to two hundred sixty-five thousand and five hundred Euro (EUR 265,500.-).

2. To issue two thousand five hundred thirty (2,530) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these new shares by the Company's sole shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind of an existing outstanding loan granted by the Company's sole shareholder to the Company.

4. To amend article 6 of the articles of incorporation in order to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous.

Then the appearing party, represented as above mentioned, took the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolved to increase the subscribed capital by an amount of two hundred fifty-three thousand Euro (EUR 253,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to two hundred sixty-five thousand five hundred Euro (EUR 265,500.-).

Second Resolution

The sole shareholder resolved to issue two thousand five hundred thirty (2,530) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third Resolution

Subscription - Payment

Thereupon, the appearing person, represented by Mr Marc LOESCH, prenamed, declared to subscribe for the two thousand five hundred thirty (2,530) new shares and to make payment in full for each such new shares thus subscribed by a contribution in kind of a loan granted by the subscriber to the Company in a total outstanding amount of two hundred fifty-three thousand Euro (EUR 253,000.-).

The subscriber declared that there exists no impediments, restriction or limitation to the free contribution of the above mentioned loan to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform such contribution.

Proof of the existence of such loan has been given to the undersigned notary.

Thereupon the sole shareholder, resolved to accept the said subscription and payment and to allot the two thousand five hundred thirty (2,530) new shares to the subscriber.

Fourth Resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The capital of the Company is set at two hundred sixty-five thousand five hundred Euro (EUR 265,500.-) represented by two thousand six hundred fifty-five (2,655) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«ND Europe S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant un capital social de sept millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt-cinq euros (EUR 7.697.125,-) avec un siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, non encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,

représentée aux fins des présentes par Maître Marc LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée à New York (USA), le 02 janvier 2007.

La dite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul associé de «TIAA Lux 6», une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, (i) ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (ii) constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial C n° 2235 du 29 novembre 2006 (iii) inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois, sous le numéro B-120.999, (iv) les statuts de laquelle n'ont pas encore été modifiés et (v) dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la «Société»).

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux cent cinquante trois mille euros (EUR 253.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent soixante-cinq mille cinq cents euros (EUR 265.500,-).

2. Emission de deux mille cinq cent trente (2.530) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en nature d'un prêt existant entre la Société et son associé unique.

4. Modification de l'article 6 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5. Divers.

La présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a alors pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux cent cinquante-trois mille euros (EUR 253.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent soixante-cinq mille cinq cents euros (EUR 265.500,-).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre deux mille cinq cent trente (2.530) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - paiement

Ensuite le comparant, représenté par son mandataire Maître Marc LOESCH, précité, a déclaré souscrire les deux mille cinq cent trente (2.530) nouvelles parts sociales de la Société, et de payer entièrement chacune des actions souscrites par un apport en nature consistant en un prêt consenti par le souscripteur et la Société pour un montant total non échu de deux cent cinquante trois mille euros (EUR 253.000,-).

Le Souscripteur a déclaré qu'il n'existe aucun obstacle à la conversion dudit prêt à la Société et que des instructions valides ont été données pour réaliser toutes les notifications, formalités d'enregistrement et autres nécessaires à cet apport.

La preuve de l'existence de ce prêt a été rapportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre et d'allouer les deux mille cinq cent trente (2.530) nouvelles parts sociales au dit souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-cinq mille cinq cents euros (EUR 265.500,-), représenté par deux mille six cent cinquante-cinq (2.655) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. »

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre mille euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LOESCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 avril 2007. Relation: EAC/2007/3286. - Reçu deux mille cinq cent trente Euros (253.000.- à 1 % = 2.530.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): OEHMEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 01 juin 2007.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008058499/239/148.

(080064522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

NEP Nitra BH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 135.082.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008057708/5770/12.

(080063806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Miura Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 97.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008057714/212/12.

(080063997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

**Wide S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. 52Drive S.à r.l.).**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 46, rue Auguste Charles.
R.C.S. Luxembourg B 118.978.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 avril 2008.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2008057720/222/13.

(080064314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Amhurst Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 18.301.

Constituée par-devant M^e Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 1981, acte publié au Mémorial C n^o 134 du 7 juillet 1981, et modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2002, acte publié au Mémorial C no 268 du 13 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMHURST CORPORATION

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008057820/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07548. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Bacco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 30.552.

L'an deux mil huit, le dix avril.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding "BACCO S.A.", (RC NO B 30.552), avec siège à L- 2330 Luxembourg, 122, bvd. de la Pétrusse, constituée suivant acte notarié du 2 mai 1989, publié au Mémorial C No 275 du 28 septembre 1989.

La séance est ouverte sous la présidence de: Monsieur Sacha AROSIO, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Josée QUINTUS-CLAUDE, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Georges BRIMEYER; retraité, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme holding BACCO S.A.,
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de mettre en liquidation la société anonyme holding BACCO S.A.,

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur Monsieur Marc JONES comptable, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus et nécessaires pour procéder utilement à la liquidation de la société en se conformant aux prescriptions statutaires et pour autant que de besoins aux prescriptions légales en la matière.

Troisième résolution

Décharge est donné aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent soixante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: BRIMEYER, AROSIO, QUINTUS-CLAUDE, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 17 avril 2008, Relation: EAC/2008/5159. — Reçu: douze euros EUR 12.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 25 avril 2008.

Georges D'HUART.

Référence de publication: 2008057725/207/51.

(080064231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

G-COM3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5521 Remich, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 112.292.

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Dominique LASNEAU, comptable, demeurant à L-5521 Remich, 4, rue Dicks,
- 2) Nathalie HACHE, assistante commerciale et marketing, demeurant à F-41320 Mennetou-sur-Cher (France), 1, rue de la Gare,

ici représentée par Dominique LASNEAU, préqualifié,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et par le comparant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement,

associés de la société G-COM3 S.à.r.l., établie et ayant son siège à L-5521 Remich, 4, rue Dicks, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B112.292, constituée suivant acte du notaire Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie en date du 30 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 485 du 7 mars 2006.

Première résolution

Les associés, représentés comme il dit, décident d'augmenter le capital social de la société à raison de VINGT MILLE CENT VINGT-CINQ (20.125,-) EUROS pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS à TRENTE-DEUX MILLE SIX CENT VINGT-CINQ (32.625,-) EUROS, par l'émission, la création et la souscription de HUIT CENT CINQ (805) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ (25,-) EUROS chacune, qui jouiront des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, entièrement libérées et souscrites comme suit:

- Dominique LASNEAU, susdit, déclare souscrire à deux cent quatre-vingt-cinq (285) parts sociales nouvelles pour la somme de SEPT MILLE CENT VINGT-CINQ (7.125,-) EUROS, libérée par conversion d'une créance en compte courant de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A l'instant intervient aux présentes, Patrice DOMPTAIL, sans état, demeurant à F-51000 Reims (France), 16, rue des Moulins, qui déclare souscrire CINQ CENT VINGT (520) parts sociales nouvelles pour la somme de TREIZE MILLE (13.000,-) EUROS, libérée par des versements en numéraire ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cette souscription est acceptée expressément par les autres associés comparants.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE SIX CENT VINGT-CINQ (32.625,-) EUROS, représenté par MILLE TROIS CENT CINQ (1.305) parts sociales de VINGT-CINQ (25,-) EUROS chacune."

Souscription

- Dominique LASNEAU, cinq cent quarante parts	540
- Nathalie HACHE, deux cent quarante-cinq parts	245
- Patrice DOMPTAIL, cinq cent vingt parts	520
Total: Mille trois cent cinq parts sociales	1305

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, représentés comme il est dit, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: DOMPTAIL, LASNEAU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 avril 2008, Relation: REM/2008/540. — Reçu cent euros soixante-trois cents 20.125 € à 0,5% = 100,63.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 29 avril 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008057732/218/55.

(080063960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Sartable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 101.080.

L'an deux mille huit, le seize avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Sartable S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.080, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 792 du 3 août 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Edna RUDOWSKI, employée privée, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert WOLF, indépendant, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, à L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Diverses modifications statutaires.

3. Nominations statutaires

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, à L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette."

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer les alinéas 10 et 11 de l'article 8 des statuts, et

- de modifier l'alinéa 3 de l'article 8 des statuts comme suit:

"Le conseil d'administration élira en son sein un président. Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions."

Troisième résolution

L'assemblée révoque les administrateurs actuels de la Sociétés savoir Monsieur Raymond HENSCHEN et Mesdames Monique HENSCHEN-HAAS et Bénédicte ROBAYE et décide de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

59759

Quatrième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

- a) Monsieur Robert WOLF, indépendant, né à Luxembourg, le 10 janvier 1949, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord;
- b) Madame Edna RUDOWSKI, employée privée, née à Tel-Aviv, (Israël), le 18 avril 1952, épouse de Monsieur Robert WOLF, demeurant à L-4260 Esch-sur-Alzette, 19, rue du Nord;
- c) Monsieur Raymond HENSCHEN, maître en sciences économiques, né à Luxembourg, le 17 janvier 1955, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman;

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: RUDOWSKI; WOLF; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 avril 2008. Relation GRE /2008/1792. - Reçu Douze euros. (12 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008057738/231/76.

(080063874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.

Crab International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 131.366.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le mercredi 9 avril 2008 à Luxembourg, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2009.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko LA ROCCA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRARD en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2009.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Stefano DE MEO, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Stefano DE MEO en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/04/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stefano DE MEO / Vincent THILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008058240/43/34.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06473. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Top Toiture S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4208 Esch-sur-Alzette, 9, rue Abbé Jules Lemire.

R.C.S. Luxembourg B 92.112.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Jeannot THIMMESCH, couvreur-ferblantier, demeurant à L-4208 Esch-sur-Alzette, 9, rue Abbé Lemire.

Lequel comparant déclare être le seul associé et gérant administratif suite aux cessions de parts ci-après spécifiées dans la société à responsabilité limitée dénommée "TOP TOITURE S.à r.l." avec siège social à L-4208 Esch-sur-Alzette, 9, rue Abbé Lemire,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 362 du 3 avril 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.112.

Ensuite le comparant, agissant en sa dite qualité, représentant l'intégralité du capital social suite à la cession de parts ci-après spécifiée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Jeannot THIMMESCH, couvreur-ferblantier, demeurant à L-4208 Esch-sur-Alzette, 9, rue Abbé Lemire, déclare que Monsieur Mathias THIMMESCH, couvreur-ferblantier, demeurant à L-4685 Oberkorn, 13, rue Dr. Welter, lui a cédé CINQUANTE (50) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société "TOP TOITURE S. à r.l.", aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 18 avril 2008, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (EUR 180.000.-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Jeannot THIMMESCH, prénommé, entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Est intervenu à l'instant au présent acte Monsieur Thomas GROSS, maître couvreur, demeurant à D-66346 Puttlingen, 7 Professor-Hirschmannstrasse, agissant en sa qualité de gérant technique de la société, déclare accepter ladite cession.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de supprimer l'article 7 des statuts et de renuméroter en conséquence les articles suivants.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Thimmesch, T. Gross, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 28 avril 2008, Relation: EAC/2008/5727 — Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): A. Santioni,

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008057748/272/45.

(080064154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2008.